

COMMUNE DE VALLAURIS

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS**

04 JAN. 2022
Le Préfet des Alpes-Maritimes
N° 4372
Philippe GONZALEZ

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PLAN A : PLAN GÉNÉRAL 1/6000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 23 janvier 2018 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020



Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

Légende

Zonage réglementaire

R0 : Emprise la plus grande entre une enveloppe de 8m de part et d'autre de l'axe du vallon ou une enveloppe de 3m de part et d'autre des berges

R1
R2
R3
B1
B2

Cadastre

Cadastre DGFIP 2019
Bâtiments - DGFIP 2019

ALEAS	Aléa fort Aléa faible à modéré	ZPPU	ENJEUX			
			Zones urbanisées			
			AZU	CU	R3	B2
			R1	R2	R3	B2

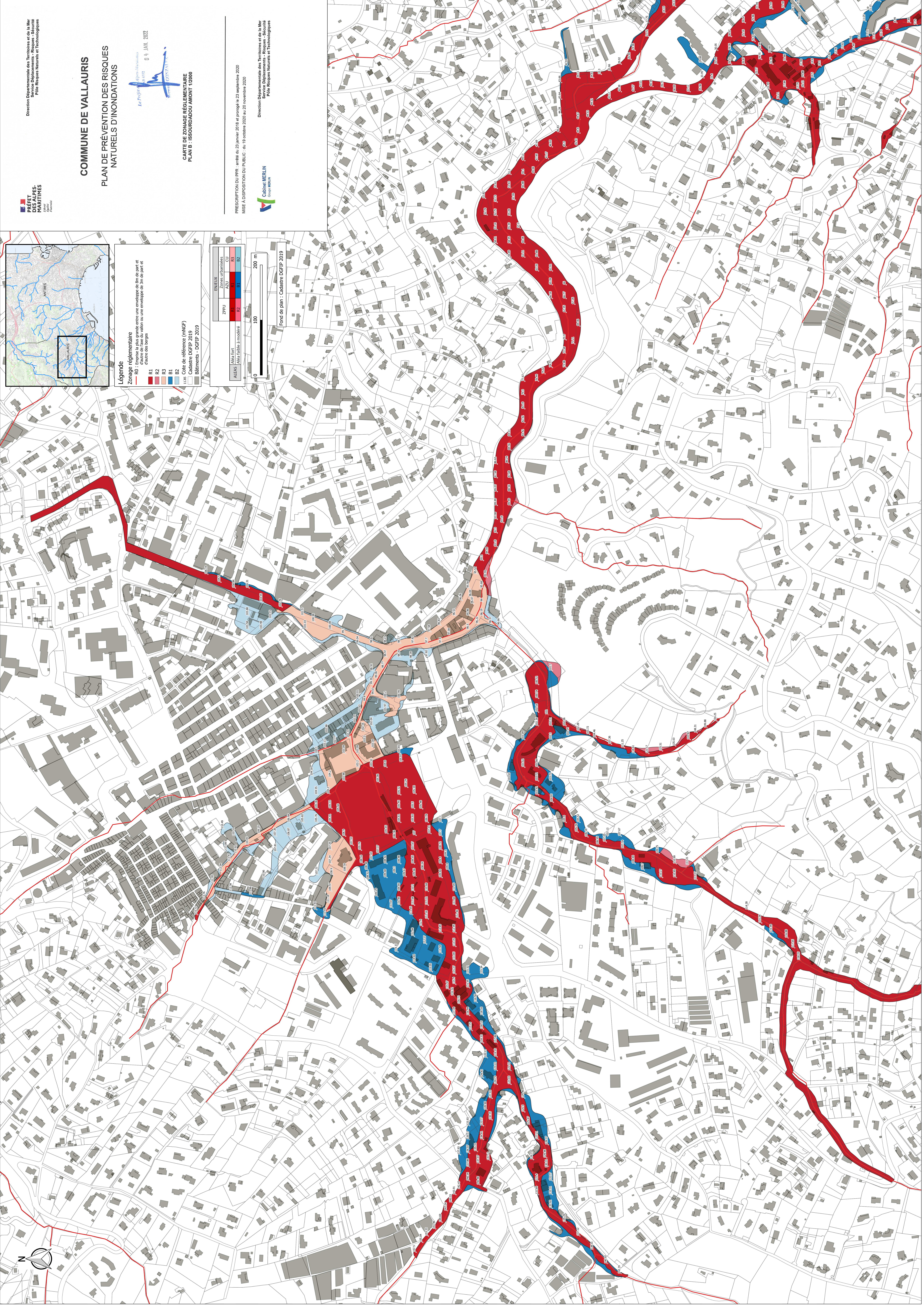
0 250 500 m

Fond de Plan : Cadastre DGFIP 2019

PLAN D : FONT DE CINE

PLAN B : ISSOURDADOU AMONT

PLAN C : ISSOURDADOU AVAL



COMMUNE DE VALLAURIS
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS

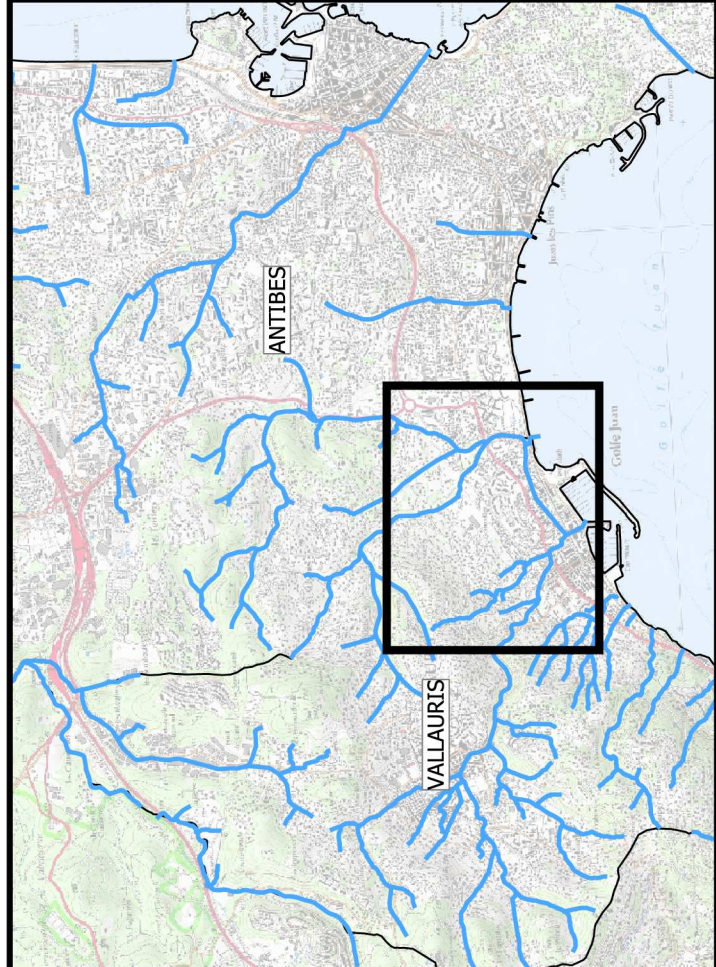
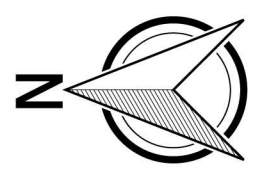
Le Préfet des Alpes-Maritimes
04 JAN. 2022

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PLAN C : ISSOURDADOU AVAL ET MADE 1/2000

PRESCRIPTION DU PPR : arrêtée au 23 janvier 2018 et prorogée le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

Cabinet MERLIN
Groupe MERLIN

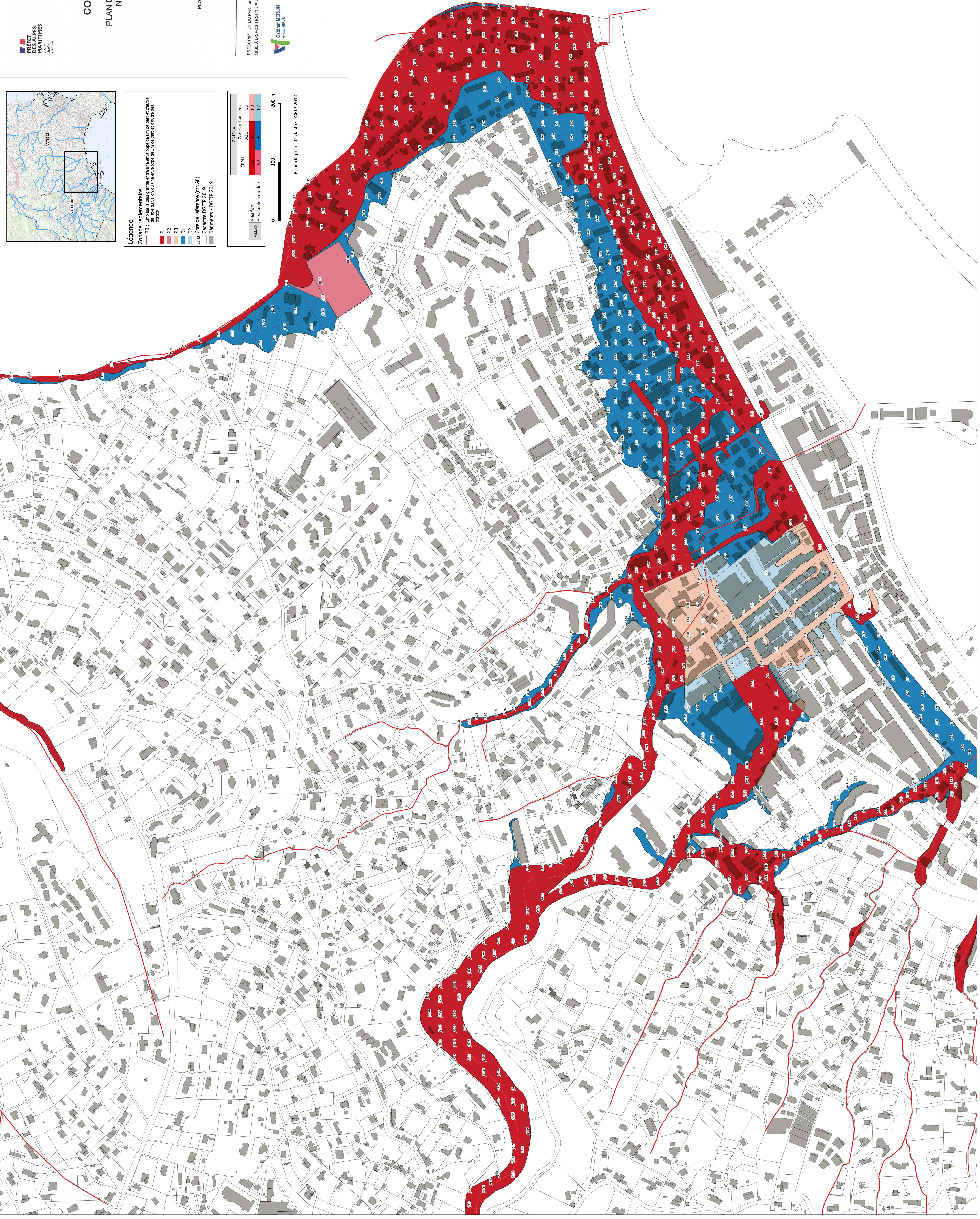


Légende
Zonage réglementaire
R0 : Enjeux la plus grande entre une enveloppe de 8m de part et d'autre de l'axe du vallon ou une enveloppe de 3m de part et d'autre des berges
R1
R2
R3
B1
B2
11,86 Cote de référence (mNGF)
Cadastre DGFIP 2019
Bâtiments - DGFIP 2019

ENJEUX	
Zones urbanisées	
ZPSU	
ALEAS	
Mass fort	
Mass faible à modéré	

0 100 200 m

Fond de plan : Cadastre DGFIP 2019



COMMUNE DE VALLAURIS

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATIONS**

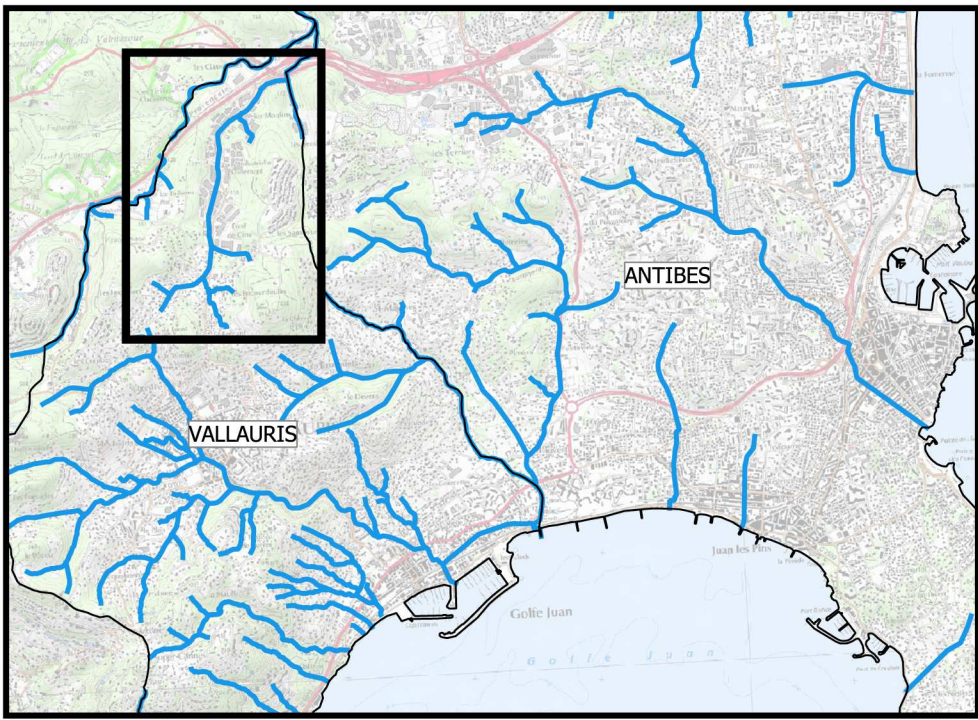
04 JAN. 2022
Le Préfet des Alpes-Maritimes
CAR 8352
Thierry GONZALEZ

**CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PLAN D : FONT DE CINE 1/2000**

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 23 janvier 2018 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 19 octobre 2020 au 20 novembre 2020

Cabinet MERLIN
Groupe MERLIN

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques



Légende

Zonage réglementaire

- R0 : Emprise la plus grande entre une enveloppe de 8m de part et d'autre de l'axe du vallon ou une enveloppe de 3m de part et d'autre des berges
- R1
- R2
- R3
- B1
- B2
- 8,45 Cote de référence (mNGF)
- Cadastre DGFIP 2019
- Bâtiments - DGFIP 2019

ALEAS	Alea fort	ENJEUX			
		ZPPU	Zones urbanisées		
		AZU	CU		
		R1	R1	R3	
		R2	B1	B2	

0 100 200 m

Fond de Plan : Cadastre DGFIP 2019